

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Haute - Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	8	4

Séance ordinaire du 3 juillet 2021

Date de la convocation :  
28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois juillet à dix heures  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :  
28 juin 2021

Présents : Madame CHEYRONNAUD

Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE,  
DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de L. FAUCHER à N. DE JESUS,  
de C. BOUILHAGUET à E. COIFFE et de F. PIDEILL à C. CHEYRONNAUD

Objet de la délibération :

Approbation du règlement intérieur du service de la garderie communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L.212-4 et L.212-5

Considérant qu'il convient de poser des règles précises pour assurer le bon fonctionnement de la garderie  
périscolaire communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux  
usagers de l'école primaire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le règlement intérieur du service périscolaire de la garderie communale
- Dit que le règlement entrera en vigueur à compter du 2 septembre 2021
- Se réserve la possibilité de modifier le règlement à tout moment dans l'intérêt de la bonne marche du service proposé

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en mairie le 5 juillet 2021.

Le Maire,  
Didier MARCELLAUD

